

**Les délégués de classe participent au conseil de discipline.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, ils sont membres du conseil de discipline.
- B. Vrai, ils sont convoqués en tant que témoins.
- C. Non, ils n'y participent pas.

Réponse : B.

Cela signifie qu'ils ne participent pas à la décision.

Combien de représentants des personnels sont élus au Conseil d'Administration ?

- A. 2
- B. 3
- C. 7
- D. 10

Réponse : C.

Combien d'élèves siègent au conseil d'administration ?

- A. 1
- B. 3
- C. 7
- D. 10

Réponse : B.

Ils ont été élus avant les vacances.

Un délégué de classe peut-il représenter son camarade en conseil de discipline ?

- A. Oui, le rôle du délégué est de défendre ses camarades.
- B. Non, ce n'est pas son rôle.

Réponse : B.

En conseil de discipline, l'élève convoqué peut être assisté de l'adulte de son choix.

Dans quelle instance est voté le règlement intérieur du collège ?

- A. L'assemblée générale des délégués.
- B. Le conseil d'administration.
- C. La commission règlement intérieur.

Réponse : B.

Il est modifié régulièrement. Chaque modification nécessite de consulter les élèves, les parents, les professeurs, les personnels.

Qu'est-ce que le budget ?

- A. Il s'agit des finances de la cantine.
- B. Il s'agit des finances du collège.
- C. Il s'agit de l'argent récolté par les différentes ventes du FSE.

Réponse : B.

**La CPE peut décider de convoquer le conseil de discipline.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux .

Réponse : B.

Seul le chef d'établissement peut décider de convoquer le conseil de discipline.

Y'a-t-il des élèves qui votent en conseil de discipline ?

- A. Oui.
- B. Non.

Réponse : A.

Deux élèves siègent en conseil de discipline. Ce sont deux des élèves délégués élus au conseil d'administration.

**Lors d'un conseil de discipline, c'est la principale qui décide de la sanction.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux .

Réponse : B.

En conseil de discipline, les membres votent la sanction. En cas d'égalité, c'est le chef d'établissement qui décide.

Les parents d'élèves peuvent-ils participer aux instances ?

- A. Oui, mais c'est la Principale qui les choisit.
- B. Oui, ils sont représentés dans toutes les instances du collège.
- C. Oui, mais ils doivent demander l'autorisation à la Principale.

Réponse : B.

Le rôle du délégué de classe au conseil de discipline c'est de défendre l'élève convoqué. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : B.

Le délégué n'est pas un avocat. Il se contente d'apporter les informations qu'il détient qui pourront aider les membres du conseil de discipline à prendre la meilleure décision.

Les débats en conseil de discipline sont-ils confidentiels ?

- A. Oui.
- B. Non.

Réponse : A.

Les débats en conseil de discipline sont strictement confidentiels. Seule la décision finale est publique.

La présence du délégué de classe est obligatoire en conseil de discipline. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : B.

Les délégués de classe sont invités à témoigner. Ils ne sont donc pas obligés d'être présents

Cherchez l'intru. Quelle mission ne fait pas partie des missions du CESC ?

- A. Contribuer à l'éducation à la citoyenneté.
- B. Préparer le plan de prévention de la violence.
- C. Rédiger le règlement intérieur.
- D. Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

Réponse : C.

Nous voulons du papier toilette dans les WC. Dans quelle instance cela doit-il être discuté ?

Réponse libre

Réponse : Cela peut être discuté en assemblée générale des délégués, au CVC. Dans tous les cas, c'est le conseil d'administration qui prendra la décision

Je suis une instance décisionnelle. Qui suis-je ?

Réponse libre

Réponse : Le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est une instance décisionnelle c'est-à-dire que c'est une instance qui prend des décisions.

Qui choisit les menus de la cantine ?

- A. Le chef d'établissement.
- B. La gestionnaire.
- C. Le conseil départemental.
- D. Les élèves.
- E. La commission des menus.

Réponse : E.

C'est une commission qui se réunit avant chaque vacances. Ses membres sont : le chef d'établissement, la gestionnaire, le chef cuisinier, la diététicienne, un représentant du conseil départemental, deux représentants des élèves, deux représentants des parents.

Je suis une instance de prévention. Qui suis-je ?

- A. Le conseil d'administration.
- B. La commission des menus.
- C. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Réponse : C.

**Cherchez l'intrus.
Le conseil d'administration
décide :**

- A. De l'utilisation du budget.
- B. De la répartition des heures d'enseignement.
- C. Du projet d'établissement.
- D. Du programme scolaire.

Réponse : D.

Les programmes scolaires sont nationaux. Ils sont inscrits dans la loi.

**Elle examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires.
Quelle est cette instance ?**

- A. Le conseil de discipline.
- B. La commission éducative.
- C. La commission des menus.

Réponse : B.

La commission éducative examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle propose alors des mesures éducatives pour l'aider.

Combien d'élèves siègent au conseil de discipline ?

- A. 1
- B. 2
- C. 4

Réponse : B.

**Tous les membres qui siègent en commission permanente siègent aussi en CA.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : A.

**Au Conseil d'administration, la voix d'un élève compte autant que celle d'un adulte.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : A.

La voix de chaque membre a la même valeur. En cas d'égalité, c'est le chef d'établissement qui prend la décision.

**La commission permanente prépare les décisions à prendre en conseil d'administration.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : A.

Le rôle de la commission permanente est de préparer les décisions du conseil d'administration afin de faciliter les débats.

**Il n'y a que des personnels du collège au conseil d'administration.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : B.

**Il n'y a que des adultes en commission permanente.
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : B.

Un des élèves délégués élus au conseil d'administration siège en commission permanente.

Qu'est-ce que l'ordre du jour du conseil d'administration ?

- A. C'est la consigne générale donnée par la principale tous les matins.
- B. Ce sont les différents points qui seront discutés et votés.
- C. C'est la liste des questions les plus importantes.

Réponse : B.

Par qui est présidée l'Assemblée Générale des Délégués des Elèves ?

- A. Par un élève élu parmi les délégués.
- B. Par le délégué le plus jeune.
- C. Par le délégué le plus âgé.
- D. Par la principale.
- E. Par les CPE.

Réponse : D.

La Principale préside l'assemblée générale des délégués de classe. Les CPE peuvent le remplacer.

Les délégués peuvent présenter un projet en conseil d'administration. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, il suffit de prendre la parole.
- B. Vrai, mais il faut préalablement que les délégués aient demandé au chef d'établissement d'inscrire le projet à l'ordre du jour.
- C. Faux, seuls les projets des adultes sont étudiés.

Réponse : B.

Pour cela, les élèves délégués élus au conseil d'administration doivent écrire un courrier au chef d'établissement.

Un conseil d'administration peut être annulé s'il n'y a pas assez de personnes présentes. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : A.

C'est ce que l'on appelle le quorum. Cela signifie qu'il faut au moins que la moitié des membres soient présents.

La commission éducative peut prononcer l'exclusion définitive d'un élève du collège. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

Réponse : B.

Seul le conseil de discipline peut prononcer l'exclusion définitive d'un élève. La commission éducative ne donne généralement pas de sanction. Elle a pour but de chercher une solution et de prendre des mesures préventives.

L'infirmière du collège est-elle membre du conseil d'administration ?

- A. Oui.
- B. Non.

Réponse : B.

Comment s'appelle la réunion de tous les délégués du collège ?

- A. Le conseil des délégués.
- B. L'assemblée générale des délégués de classe.
- C. La délégué team.

Réponse : B.

Au conseil d'administration seuls les adultes peuvent demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, seuls les adultes le peuvent.
- B. Faux, les élèves délégués au conseil d'administration peuvent le faire mais uniquement par l'intermédiaire d'un adulte.
- C. Faux, les élèves délégués au conseil d'administration peuvent demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour.

Réponse : C.

Pour cela, il faut écrire une lettre au chef d'établissement.

On vote en conseil d'administration. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai
- B. Faux

Réponse : A.

Toutes les décisions sont votées par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Par qui sont élus les délégués des parents ?

- A. Ils sont désignés par la Principale.
- B. Ils sont élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- C. Ils sont élus par l'ensemble du personnel du collège.

Réponse : B.

Que signifie CVC ?

Réponse libre

Réponse : Conseil de la Vie Collégienne.

Les délégués de classe participent au conseil d'administration. Vrai ou Faux ?

A. Vrai.

B. Faux .

Réponse : B.

Seuls les délégués des élèves élus au conseil d'administration siègent.

Qui peut défendre un élève en conseil de discipline ?

Réponse libre

Réponse : Un adulte que l'élève convoqué aura choisi.

Le conseil de discipline prononce toujours l'exclusion définitive de l'élève. Vrai ou Faux ?

A. Vrai.

B. Faux.

Réponse : B.

L'exclusion définitive de l'établissement c'est la sanction maximale. Le conseil de discipline peut prendre toute autre mesure.

Le vote en conseil de discipline se fait à main levée. Vrai ou Faux ?

A. Vrai.

B. Faux.

Réponse : B.

En conseil de discipline, le vote se fait à bulletin secret.

Tous les conseils d'administration sont-ils précédés d'une réunion de la commission permanente ?

A. Oui, la commission permanente doit être réunie avant chaque conseil d'administration.

B. Non, la commission permanente n'est réunie que pour certains sujets.

Réponse : B.

Par exemple : Les sorties, les voyages, la répartition des heures d'enseignement, l'organisation du temps scolaire, le règlement intérieur.

Combien de fois se réunit le conseil d'administration ?

A. Tous les mois.

B. A minima, deux fois par an.

C. A minima, trois fois par an.

D. A minima, dix fois par an.

Réponse : C.

Dans quelle instance est décidée l'utilisation du budget du collège ?

Réponse libre

Réponse : Le conseil d'administration.

La gestionnaire propose une répartition du budget aux membres du conseil d'administration. La répartition est discutée. Puis les membres votent.

Je suis une instance de sanction. Qui suis-je ?

Réponse libre

Réponse : Le conseil de discipline.

En cas de manquement grave au règlement intérieur, le chef d'établissement peut décider de convoquer le conseil de discipline. La décision de sanction sera donc prise par tous les membres du conseil d'administration.

Combien de représentants des parents siègent en Conseil d'Administration ?

- A. 2
- B. 3
- C. 7
- D. 10

Réponse : C.

Que signifie l'abréviation CESC ?

- A. Conseil Educatif Santé Collectif.
- B. Comité d'Education de Santé et de Citoyenneté.
- C. Conseil Educatif Sécurité Citoyenne.

Réponse : B.

Qui sont les membres de droit au Conseil d'Administration ?

- A. Ce sont les membres qui ont le droit de siéger en C.A.
- B. Ce sont les membres qui n'ont pas besoin d'être élus pour siéger en C.A.
- C. Ce sont les membres de la police qui siègent en C.A.

Réponse : B.

Quelles sont les attributions du CVC ?

Réponse libre

Réponse : Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie au collège et le bien être des élèves au sein de l'établissement. Pour cela, le CVC met en place des projets.

Un élève qui est convoqué devant le conseil de discipline peut-il se faire assister d'un avocat ?

- A. Oui, c'est prévu par la loi.
- B. Non, on est pas dans un tribunal.
- C. Oui, uniquement si l'avocat est un membre de la famille.

Réponse : A.

Quel est le délais pour déposer une question diverse en conseil d'administration ?

- A. Il n'y a pas de délais.
- B. 48 heures avant le C.A.
- C. 7 jours avant le C.A.
- D. 10 jours avant le C.A.

Réponse : B.

L'assemblée générale des délégués se réunit au moins :

- A. une fois par mois,
- B. une fois par trimestre,
- C. une fois par an.

Réponse : B.

Quelle est l'instance qui peut aider les familles qui ont des difficultés financières ?

- A. La Maison Départementale des Solidarités.
- B. Le fonds social collégien.
- C. Le Conseil d'Administration.

Réponse : B.

Que sont les « questions diverses » en conseil d'administration ?

- A. C'est une question que souhaite poser un membre du CA mais qui n'est pas à l'ordre du jour.
- B. Ce sont toutes les questions qui sont posées pendant le C.A.

Réponse : A.

**Cherchez l'intru ...
Qui n'est pas membre de droit
du Conseil d'Administration ?**

- A. La Principale
- B. La Principale Adjointe.
- C. La gestionnaire
- D. La CPE.
- E. La directrice de SEGPA.
- F. Les enseignants.

Réponse : F.

**Qui peut défendre un élève en
conseil de discipline ?**

Réponse libre

Réponse : Un adulte que l'élève convoqué
aura choisi.

Qu'est-ce que le budget ?

- A. Il s'agit des finances de la cantine.
- B. Il s'agit des finances du collège.
- C. Il s'agit de l'argent récolté par les
différentes vente du FSE.

Réponse : B.

